

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

---

**RECUEIL DE LEGISLATION**

---

A — N° 37

6 juillet 1962

---

**SOMMAIRE**

Lois du 2 juin 1962 conférant la naturalisation .....	page	<b>585</b>
Règlement ministériel du 26 juin 1962 déterminant pour l'année 1962 les taux fixés par les lois des 19 juillet 1895 et 7 juin 1937 sur les saisies-arrêts resp. cessions des petits salaires et traitements et le louage de service des employés privés .....		<b>590</b>
Règlement ministériel du 26 juin 1962 modifiant l'arrêté ministériel du 3 mai 1946 portant institution d'un Conseil de l'Ordre de la Résistance .....		<b>590</b>
Convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire, en date, à Genève, du 7 novembre 1962. — Adhésions .....		<b>591</b>
Règlements communaux .....		<b>591</b>

---

**Lois du 2 juin 1962 conférant la naturalisation.**

(Publication par extrait faite en vertu de l'article 18 de la loi du 9 mars 1940 sur l'indigénat luxembourgeois).

— Par loi du 2 juin 1962, la naturalisation est accordée à *Madame Bouster* Adeline, épouse *Lauth* Raymond, née le 27 janvier 1928 à Oeutrange/France, demeurant à Dudelange. Cette naturalisation a été acceptée le 13 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 2 juin 1962, la naturalisation est accordée à *Madame Fleischmann* Rosine-Marguerite, épouse *Zimmer* Mathias, née le 7 mai 1926 à Lauf a. d. Pegnitz/Allemagne, demeurant à Echternach. Cette naturalisation a été acceptée le 14 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Echternach. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 2 juin 1962 la naturalisation est accordée à Madame *Kalenitschewa* Nadja, épouse *Dionysius* Henri, née le 14 juillet 1925 à Rykow/Russie, demeurant à Consdorf. Cette naturalisation a été acceptée le 15 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Consdorf. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 2 juin 1962 la naturalisation est accordée à Madame *Servais* Marie-Louise, épouse *Kerschen* Jean-Pierre-René, née le 28 mars 1927 à Solange/Belgique, demeurant à Clemency. Cette naturalisation a été acceptée le 14 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Clémency. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 2 juin 1962, la naturalisation est accordée à Madame *Marbach* Elise, épouse *Otter* Nicolas, née le 7 décembre 1903 à Breisach/Allemagne, demeurant à Mertert. Cette naturalisation a été acceptée le 9 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Mertert. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 2 juin 1962 la naturalisation est accordée à Madame *Schmitt* Joséphine, épouse *Pater* Armand, née le 5 janvier 1920 à Mertesdorf/Allemagne, demeurant à Tétange. Cette naturalisation a été acceptée le 13 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Kayl. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 2 juin 1962 la naturalisation est accordée à Madame *Metzdorff* Jacqueline-Marie, épouse *Rouster* Marie-Pierre-Georges, née le 24 février 1923 à Paris (9<sup>me</sup>)/France, demeurant à Luxembourg. Cette naturalisation a été acceptée le 13 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Luxembourg. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 2 juin 1962, la naturalisation est accordée à Madame *Mosson* Joséphine-Madeleine, épouse *Zwick* Jean-Pierre-Roger, née le 16 avril 1924 à Evrange/France, demeurant à Luxembourg. Cette naturalisation a été acceptée le 13 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Luxembourg. Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 2 juin 1962, la naturalisation est accordée à Madame *Levi* Lotte, épouse *Kann* Julien-Ernest, née le 13 juin 1912 à Malsch/Allemagne, demeurant à Ettelbruck.

Cette naturalisation a été acceptée le 19 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Ettelbruck. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 2 juin 1962, la naturalisation est accordée à Madame *Schmitt* Gertrude-Jeanne, épouse *Hermes* Jean, née le 14 mars 1925 à Mondorf/Sarre, demeurant à Wahlhausen.

Cette naturalisation a été acceptée le 13 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Hosingen. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Parisse* Etienne-Joseph, né le 7 décembre 1914 à Fressain/France, demeurant à Wasserbillig.

Cette naturalisation a été acceptée le 20 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Mertert. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Boujong* Jean-Joseph, né le 24 avril 1933 à Wasserbillig et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 21 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Mertert. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 2 juin 1962 la naturalisation est accordée à Madame *Kraemer* Anne-Marie, épouse *Mores* Bernard, née le 8 mai 1923 à Talange/France, demeurant à Nagemerberg. Cette naturalisation a été acceptée le 25 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Redange/Attert. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962 la naturalisation est accordée à Monsieur *Schanen* Ferdinand-André, né le 6 décembre 1934 à Schengen et y demeurant. Cette naturalisation a été acceptée le 25 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Remerschen. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962 la naturalisation est accordée à Monsieur *Alfier* Joseph-Bruno, né le 7 mars 1935 à Westum/Allemagne, demeurant à Wasserbillig. Cette naturalisation a été acceptée le 26 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Mertert. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962 la naturalisation est accordée à Monsieur *Griesbaum* Joseph-Louis, né le 27 septembre 1929 à Niedercorn, demeurant à Kayl. Cette naturalisation a été acceptée le 26 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Kayl. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962 la naturalisation est accordée à Monsieur *Audré* Emile, né le 30 septembre 1908 à Semming Rodemack/France, demeurant à Ettelbruck. Cette naturalisation a été acceptée le 22 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Ettelbruck. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962 la naturalisation est accordée à Monsieur *Roos* Marcel-Mathias, née le 15 décembre 1928 à Rodange, demeurant à Pétange. Cette naturalisation a été acceptée le 21 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Pétange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962 la naturalisation est accordée à Mademoiselle *Steder* Marie, née le 22 janvier 1910 à Wies/Allemagne, demeurant à Remich. Cette naturalisation a été acceptée le 21 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Remich. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962 la naturalisation est accordée à Monsieur *Wielkowsky* Armand, né le 30 janvier 1914 à Mannheim/Allemagne, demeurant à Echternach. Cette naturalisation a été acceptée le 25 juin 1962 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Echternach. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Blum* Jean, né le 17 janvier 1903 à Densborn/Allemagne, demeurant à Diekirch.

Cette naturalisation a été acceptée le 26 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Diekirch. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 2 juin 1962, la naturalisation est accordée à Madame *Brückner* Françoise-Appollonia, épouse *Spanier* Bernard, née le 30 novembre 1922 à Ehrang/Allemagne, demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 16 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Luxembourg. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *D'Inca* Graziano Angelo, le 17 octobre 1914 à Levego/Italie, demeurant à Rodange.

Cette naturalisation a été acceptée le 25 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Pétange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Madame *Striegl* Marguerite, épouse *D'Inca* Graziano-Angelo, née le 10 décembre 1928 à Miesbrunn/Allemagne, demeurant à Rodange.

Cette naturalisation a été acceptée le 25 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Pétange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Clesse* Louis, né le 29 octobre 1893 à Allerborn, demeurant à Colmar-Berg.

Cette naturalisation a été acceptée le 26 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Berg. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Wüst* Joseph, né le 9 janvier 1910 Mingolsheim/Allemagne, demeurant à Rodange.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Pétange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Mausolf* Régnard-Charles-Fritz, né le 24 novembre 1925 à Wanfried/Allemagne, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Reggi* Joseph, né le 29 juillet 1930 à Dudelange et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 2 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Kuntz* Louis-Gauthier, né le 14 mars 1901 à Malstatt-Burbach/Sarre, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 2 juin 1962, la naturalisation est accordée à Madame *Muller* Gertrude-Hedwige, épouse *Kuntz* Louis-Gauthier, née le 15 octobre 1905 à Reil/Allemagne, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Jasianek* François, né le 17 août 1913 à Rôthenbach/Allemagne, demeurant à Ospern.

Cette naturalisation a été acceptée le 28 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Redange/Attert. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Madame *Teodorczyk* Marianne, épouse *Jasianek* François, née le 16 janvier 1917 à Rosaszycze/Pologne, demeurant à Ospern.

Cette naturalisation a été acceptée le 28 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Redange/Attert. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Kuntz* Aloyse-Roger, né le 30 septembre 1932 à Larochette, demeurant à Tétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 29 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Kayl. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1902, la naturalisation est accordée à Monsieur *Schmitt* Guillaume-Frédéric, né le 27 janvier 1902 à Bad-Kreuznach/Allemagne, demeurant à Sandweiler.

Cette naturalisation a été acceptée le 29 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Sandweiler. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Schmitt* Norbert-Jean, né le 16 mai 1931 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Sandweiler.

Cette naturalisation a été acceptée le 29 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Sandweiler. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Weiner* Pavel-Pierre, né le 21 novembre 1888 à Zatec/Tchécoslovaquie, demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 29 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Luxembourg. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *De Marco* Gino, né le 3 juillet 1924 à Fusine di Zoldo Alto/Italie, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Fabris* Ermanno-Luigi, né le 16 janvier 1928 à Coseano/Italie, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 28 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Herges* Nicolas, né le 21 novembre 1884 à Freistroff/Moselle, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 29 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Nappi* Ernest, né le 8 mai 1928 à Dudelange et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 28 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Urbani* Bianchi, né le 5 mai 1926 à Dudelange et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Urbani* Théophile, né le 18 février 1934 à Dudelange et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Monsieur *Greter* Gustave-Guillaume, né le 9 juillet 1904 à Cologne-Lindenthal/Allemagne, demeurant à Dahl.

Cette naturalisation a été acceptée le 29 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Gœsdorf. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 14 juin 1962, la naturalisation est accordée à Madame *Katz* Marie-Thérèse, épouse *Greter* Gustave-Guillaume, née le 29 juillet 1912 à Paris (5<sup>me</sup>), demeurant à Dahl.

Cette naturalisation a été acceptée le 29 juin 1962, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Gœsdorf. Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

---

**Règlement ministériel du 26 juin 1962 déterminant pour l'année 1962 les taux fixés par les lois des 19 juillet 1895 et 7 juin 1937 sur les saisies-arrêts resp. cessions des petits salaires et traitements et le louage de service des employés privés.**

*Le Ministre de la Justice,*

Vu la loi du 15 mai 1934, modifiée par l'arrêté grand-ducal du 6 octobre 1945 sur les saisies-arrêts resp. cessions des petits salaires ;

Vu la loi du 20 avril 1962 portant réforme du règlement légal du louage de service des employés privés ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le taux prévu par la loi du 19 juillet 1895 concernant la cessibilité et la saisissabilité des salaires des ouvriers est fixé pour l'année 1962 à 275 fr. par jour.

Les tranches prévues par l'art. 14 de la loi du 7 juin 1937 portant règlement légal du louage de service des employés privés, modifiée par celle du 20 avril 1962, sont fixées pour l'année 1962 comme suit :

1<sup>re</sup> tranche : jusqu'à 75.000 fr.

2<sup>me</sup> tranche : de 75.001 fr à 150.000 fr.

3<sup>me</sup> tranche : à partir de 150.001 fr.

**Art. 2.** Le règlement ministériel du 15 décembre 1961 déterminant pour l'année 1962 les taux fixés par les lois des 19 juillet 1895 et 7 juin 1937 sur les saisies-arrêts resp. cessions des petits salaires et traitements et le louage de service des employés privés est abrogé.

**Art. 3.** Le présent règlement sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 26 juin 1962.

*Le Ministre de la Justice,*  
**Paul Elvinger.**

---

**Règlement ministériel du 26 juin 1962 modifiant l'arrêté ministériel du 3 mai 1946 portant institution d'un Conseil de l'Ordre de la Résistance.**

*Le Ministre de l'Intérieur,*

Vu l'article 6 de l'arrêté grand-ducal du 30 mars 1946 portant institution d'une décoration civique ;

Vu l'article 1 de l'arrêté ministériel du 3 mai 1946 portant institution d'un Conseil de l'ordre de la Résistance ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le Conseil de l'Ordre de la Résistance comprendra au moins 7 et au maximum 11 membres.

**Art. 2.** La nomination des membres du Conseil est valable pour un terme de 3 années. Le mandat de membre du Conseil de l'Ordre de la Résistance est renouvelable. Sa fonction est gratuite.

**Art. 3.** Le président et le secrétaire du Conseil sont nommés par le Ministre de l'Intérieur, le conseil ayant la faculté de désigner parmi ses membres un vice-président et un secrétaire-adjoint.

**Art. 4.** L'article 2 de l'arrêté ministériel du 3 mai 1946 portant institution d'un Conseil de l'Ordre de la Résistance est abrogé.

**Art. 5.** Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 26 juin 1962.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
**Pierre Grégoire.**

---

**Convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire, en date, à Genève, du 7 novembre 1952. — Adhésions.**

(Mémorial 1956, p. 865  
1957, p. 1648  
1558, p. 1308  
1960, p. 137)

Suivant notification du Secrétariat Général des Nations Unies la Pologne et la Guinée ont adhéré à la Convention désignée ci-dessus.

La Convention est entrée en vigueur pour la Pologne le 19 mars 1960 et pour la Guinée le 7 juin 1962.  
Luxembourg, le 25 juin 1962.

*Le Ministre des Affaires Etrangères,*  
**Eugène Schaus.**

---

**Règlements communaux.**

(Les mentions ci-après sont faites en vertu de l'article 4 de l'arrêté royal grand-ducal du 22 octobre 1842 réglant le mode de publication des lois.)

**Bœvange/Cl.** — Délibération du 17 février 1962 portant nouvelle fixation des taxes d'eau et de la taxe de location des compteurs d'eau.

En séance du 17 février 1962, le conseil communal de *Bœvange/Clervaux* a pris une délibération portant nouvelle fixation des taxes d'eau et de la taxe de location des compteurs d'eau à percevoir sur les abonnés des conduites d'eau de cette commune, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1962.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 25 juin 1962 et publiée en due forme.  
— 25 juin 1962.

**Esch-sur-Sûre.** — Règlement communal du 28 février 1962 concernant les canalisations.

En séance du 28 février 1962, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a édicté un règlement concernant les canalisations.

Ledit règlement a été approuvé par arrêté grand-ducal du 26 juin 1962 et publié en due forme.

— 27 juin 1962.

**Grevenmacher.** — Règlement communal du 9 avril 1962 concernant l'aménagement du quartier dit « Pitert » à Grevenmacher.

En séance du 9 avril 1962, le conseil communal de *Grevenmacher* a édicté un règlement concernant l'aménagement du quartier dit « Pitert » à Grevenmacher.

Ledit règlement a été approuvé par décision ministérielle du 19 mai 1962 et publié en due forme.

— 26 juin 1962.

**La rochette.** — Règlement communal du 8 mai 1962 portant fixation des tarifs à percevoir du chef de l'emploi de l'ambulance.

En séance du 8 mai 1962, le conseil communal de *Larochette* a édicté un règlement portant fixation des tarifs à percevoir du chef des transports à effectuer à l'aide de l'ambulance de la Protection civile affectée au centre d'intervention de Larochette.

Ledit règlement a été approuvé par décision ministérielle du 24 mai 1962 et publié en due forme.  
— 19 juin 1962.

*R o s p o r t*. — Délibération du 6 février 1962 portant nouvelle fixation de la taxe à percevoir du chef de la confection des fosses aux cimetières.

En séance du 6 février 1962, le conseil communal de *Rosport* a pris une délibération portant nouvelle fixation de la taxe à percevoir du chef de la confection des fosses aux cimetières, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1962.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 14 mars 1962 et publiée en due forme.  
— 20 juin 1962.

---